

Rôle de la séance publique du 14/02/2025 à 09h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2301482 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	SAS BAHIER	SCP ROUME GUTTON MOAYED
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SAS BAHIER contre le jugement n° 1913195 du 31 mars 2023 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des cotisations foncières des entreprises mises à sa charge au titre des années 2017 et 2018 pour l'établissement situé route de Paris à Sceaux-sur-Huisne (Sarthe)

02) N° 2402781 RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	AUDIT GESTION CONSEIL CONSULTING	CABINET FIDAL (RENNES)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE	

Requête de la SASU Audit Gestion Conseil Consulting contre l'ordonnance n° 2304275 en date du 17 juillet 2024 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant au remboursement d'un crédit de taxe sur la valeur ajoutée de 31 173 euros au titre du mois de décembre 2020 et de prononcer la décharge de droits et taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période correspondant à l'année 2020 pour un total de 19 567 euros, et à titre principal de prononcer le renvoi de l'affaire devant le tribunal administratif de Rennes afin qu'il statue au fond sur la demande qui lui avait été présentée, à défaut, et subsidiairement, que la cour statue immédiatement par la voie de l'évocation sur la demande présentée au tribunal.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

03) N° 2402783

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	AUDIT GESTION CONSEIL CONSULTING	CABINET FIDAL (RENNES)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILLE-ET-VILAINE	

Requête de la SASU Audit Gestion Conseil Consulting contre l'ordonnance n° 2306287 en date du 17 juillet 2024 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôts sur les sociétés mises à sa charge au titre des exercices clos en 2019 et 2020, ainsi que des pénalités y afférentes, et à titre principal de prononcer le renvoi de l'affaire devant le tribunal administratif de Rennes afin qu'il statue au fond sur la demande qui lui avait été présentée, à défaut, et subsidiairement, que la cour statue immédiatement par la voie de l'évocation sur la demande présentée au tribunal.

04) N° 2402784

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	AUDIT GESTION CONSEIL CONSULTING	CABINET FIDAL (RENNES)
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILLE-ET-VILAINE	

Requête de la SASU Audit Gestion Conseil Consulting contre l'ordonnance n° 2304219 en date du 17 juillet 2024 par laquelle le président de la 2ème chambre du tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des cotisations supplémentaires d'impôts sur les sociétés mises à sa charge au titre de l'exercice 2017, ainsi que des pénalités y afférentes, et à titre principal de prononcer le renvoi de l'affaire devant le tribunal administratif de Rennes afin qu'il statue au fond sur la demande qui lui avait été présentée, à défaut, et subsidiairement, que la cour statue immédiatement par la voie de l'évocation sur la demande présentée au tribunal.

05) N° 2402496

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	M. A Emzar	Me PHILIPPON
	Mme S Esmira	Me PHILIPPON
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

M. Emzar A et Mme Esmira S demandent à la cour d'annuler le jugement n°s 2319226 , 2319230 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation des arrêtés du 12 décembre 2023 du préfet de Loire-Atlantique portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 45 jours et fixant le pays de renvoi.

06) N° 2402508

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
Défendeur	M. B Amin	

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2310055 du 16 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 30 septembre 2022 portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi pour M. Amin B .

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

07) N° 2402528

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur Mme A Yadira

SELARL DESMARS
BELONCLE BARZ
CABIOCH

Défendeur PREFECTURE DE LA VENDEE

Mme Yadira A demande à la cour d'annuler le jugement n° 2403549 du 2 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 janvier 2024 du préfet de la Vendée portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et lui interdisant la circulation sur le territoire français pour une durée de 3 ans.

08) N° 2403122

RAPPORTEUR : M. PENHOAT

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur M. E Mahmoud

Me FABRE

Le Préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2413855 du 10 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 30 août 2024 faisant obligation à M. Mahmoud E de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi, et lui interdisant la circulation sur le territoire français pendant une durée de 3 ans.

Rôle de la séance publique du 14/02/2025 à 10h00

Président : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ
Assesseurs : Monsieur PENHOAT et Monsieur VIEVILLE
Greffière : Madame DAOUD

RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU

01) N° 2402213 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur SARL JUNICLO Me ELBAZ
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de la Sarl Juniclo contre le jugement n° 2200616 du 17 mai 2024 du tribunal administratif de Caen en tant qu'il a rejeté sa demande aux fins de prononcer la décharge et de procéder au dégrèvement de la totalité des cotisations supplémentaires d'impôt sur les sociétés, des rappels de taxe sur la valeur ajoutée auxquelles elle a été assujettie au titre des années des années 2013, 2014 et 2015, ainsi que des intérêts de retard et de majorations de 40% prévue par l'article 1729 du CGI.

02) N° 2402120 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE

Demandeur SAS SPRING ALMA SCHIANO-GENTILETTI
FIONA
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE
LA SOUVERAINETE INDUSTRIELLE ET NUMERIQUE

Requête de la société SAS SPRING ALMA contre le le jugement n° 2400712 du 30 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande d'annulation de la décision de la commission départementale des valeurs locatives d'Ile-et-Vilaine en date du 17 octobre 2023 en tant qu'elle a continué d'attribuer aux parcelles LW 120 et 128 de la section cadastrale LW, situées sur le territoire de la commune de Rennes, un coefficient de localisation de 1 et refusé de leur attribuer un coefficient de localisation de 0,85.

